

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 3 juin 2022 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 6 MAI 2022

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 6 mai 2022.

2. DÉCISION DE TUTELLE – PLAN DU PERSONNEL

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 28 avril 2022 approuvant la délibération du Conseil de zone du 1^{er} avril 2022 portant modification du cadre du personnel contenu dans le plan du personnel.

3. CONVENTION DE COLLABORATION – ZONE NAGE – MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver les modifications à la convention de collaboration opérationnelle dans le cadre de l'aide adéquate la plus rapide, entre la zone NAGE et la zone DINAPHI.

4. PROMOTION DE CAPITAINE PROFESSIONNEL – VACANCE D'EMPLOI, RÉSERVE DE RECRUTEMENT ET JURY

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer un emploi vacant au grade de capitaine professionnel, à pourvoir par promotion ; De lancer l'appel à promotion, en constituant une réserve de promotion ; D'approuver la composition du jury.

5. PROMOTION DE LIEUTENANT PROFESSIONNEL – VACANCE D'EMPLOI, RÉSERVE DE RECRUTEMENT ET JURY

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer quatre emplois vacants au grade de lieutenant professionnel, à pourvoir par promotion ; De lancer l'appel à promotion, en constituant une réserve de promotion ; D'approuver la composition du jury.

6. PROMOTION DE SERGENT PROFESSIONNEL – VACANCE D'EMPLOI ET JURY

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer cinq emplois vacants au grade de sergent professionnel, à pourvoir par promotion ; De lancer l'appel à promotion ; D'approuver la composition du jury.

7. RECRUTEMENT DE SECOURISTES-AMBULANCIERS NON-POMPIERS VOLONTAIRES – VACANCE D'EMPLOI ET APPEL À LA RÉSERVE DE RECRUTEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacant un emploi de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement de 2021.

8. MP ACHAT AUTOPOMPE MULTIFONCTIONNELLE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2022-002 et le montant estimé du marché "Achat d'une autopompe multifonctionnelle 4x2", qui s'élève à € 470.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché via le marché SPF MAT46-401-19-lot 1 pour le véhicule de base avec options mais sans équipement ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/743-98 et de postposer l'achat des équipements restants en 2023.

9. MP ACHAT CITERNE FEU DE FORÊT – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2022-003 et le montant estimé du marché "Achat d'un camion citerne feu de forêt 4x4", qui s'élève à € 392.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché via le marché SPF II/MAT/A16-353-16 pour le véhicule de base sans équipement ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/743-98 et de postposer l'achat des équipements restants en 2023.

10. MP ACHAT 15 APPAREILS RESPIRATOIRES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2022-006 et le montant estimé du marché "Achat de 15 appareils respiratoires", qui s'élève à € 33.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché aux mêmes conditions que le marché SPF II/MAT/A12-303-12 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

11. MP ACHAT 20 APPAREILS DE COMMUNICATION POUR MASQUES ARI – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2022-007 et le montant estimé du marché "Achat de 20 appareils de communication pour masque ARI", qui s'élève à € 12.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible

montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

12. MP ACHAT TIB AMBULANCIERS – MARCHÉ DE STOCK – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2022-030 et le montant estimé du marché "Achat de TIB ambulances", qui s'élève à € 164.560,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51 et à inscrire au budget des exercices suivants.

13. RÈGLEMENT DE TRAVAIL – MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL

À la majorité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver les modifications du Règlement de travail applicable au personnel de la zone, articles 1 et 3 ainsi que l'annexe 2, qui resteront annexées à la présente décision ; De fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022, sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle.

14. PATRIMOINE – ACHAT D'UN HALL RELAIS POUR CASERNE À CHASTRÈS (WALCOURT) – ACCORD DE PRINCIPE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord de principe sur l'achat de deux halls relais situés à Walcourt, Allée J-F Kennedy 16, appartenant au BEP Namur, pour un montant de 450.000 €, afin de remplacer la caserne de Clermont.

A huis clos

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – SAPEUR-POMPIER – DÉMISSION HONORABLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un sapeur-pompier professionnel du Poste de Dinant à la date du 31 mars 2023.

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – RENOUELEMENTS NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de 5 pompiers et 1 secouriste-ambulancier non-pompier volontaires.

17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – NON RENOUELEMENT NOMINATION – AUDITION DE L'AGENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ne pas renouveler la nomination d'un sapeur-pompier volontaire du poste de Clermont et d'acter sa fin de service au 30 juin 2022.

18. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – NON RENOUELEMENT NOMINATION – AUDITION DE L'AGENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de reporter sa décision à la séance du 1^{er} juillet 2022 et d'y convoquer de nouveau l'agent concerné.

19. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – LIEUTENANT-POMPIER – DÉMISSION HONORABLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un lieutenant -pompier volontaire au Poste de Philippeville à la date du 31 octobre 2022.

20. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – CAPORAL-POMPIER – DÉMISSION HONORABLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un caporal-pompier volontaire au Poste de Gedinne à la date du 30 juin 2022.

21. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – CAPORAL-POMPIER – DÉMISSION D'OFFICE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de démettre d'office de ses fonctions un caporal-pompier volontaire au Poste de Cerfontaine, avec effet immédiat.

22. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER – ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre en stage de recrutement un secouriste-ambulancier non-pompier, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1^{er} juillet 2022, ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

